

Règlement particulier du Tournoi Régional Jeunes ONEA

Le 24 octobre 2020 à St Philbert du Peuple (49)

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBA D. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA D. N° D'autorisation : 20.PDLL.49/TI.F./004
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre principal du tournoi est Marielle FALOUR. Ses décisions sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBA D et licencié pour la saison 2020/2021 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Ce tournoi jeune est ouvert aux U11, U13, U15 et U17 classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
5. Le tournoi est géré par le logiciel BadNet. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix sont assujettis à l'approbation des Juges Arbitres. **Les têtes de séries seront désignées suivant le CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) à J-15.**
6. La date limite d'inscription est fixée **au 15 octobre 2020** (date de réception). Les droits d'engagements sont de **8 €** par joueur. Les inscriptions se font exclusivement par courrier adressé à : **Mr LE MARQUAND Hervé, 10 Impasse des Nouses 49390 VERNANTES** avec un chèque joint à l'ordre de l'ONEA VVB. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. La date du tirage au sort est fixée **au 17 octobre 2020**. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les catégories par ordre d'arrivée des courriers, le cachet de la poste faisant foi.
7. Les tableaux proposés sont les simples dames et simples hommes. Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper, diviser, compléter ou modifier les catégories.
8. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois, quatre ou cinq avec 2 sortants hormis poule unique.
9. Les horaires de convocation des compétiteurs seront adressés aux responsables des inscriptions du club par mail ou disponibles en ligne sur le site de BADNET à compter du **21 octobre 2020**. Ceux ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi ou regarder sur le site BADNET
10. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur peut-être appelé 1 heure avant son match et doit pointer dès son arrivée.
11. Tout joueur non présent sur le terrain après 3 appels pour son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
12. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
13. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

15. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les RSL super grade 3. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
16. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
17. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
18. Tous les matchs seront auto-arbitrés.
19. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait à partir de la date du tirage au sort le 17 octobre 2020, devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives en recommandé avec A.R ou par mail à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
20. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
21. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
22. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
23. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.